

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	8
Votants	41



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 063

VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT SOURCES EN ACTION 3

SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE CREUSE GRAND SUD

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Marc-à-Frongier, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine (*A 20h30, à la fin du vote du point 12, Catherine DEBAENST quitte la salle et donne pouvoir à TERNAT Didier*) ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; MORELE Carine ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; MIOMANDRE Didier à RAVET Nadine ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin ; BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe

Laurent LHERITIER présente le rapport suivant :

Objet de la demande

Le programme d'actions prévisionnel a été construit selon :

D'une part, les problématiques techniques identifiées sur les cours d'eau et les milieux aquatiques à l'occasion du diagnostic : dégradation des cours d'eau, gestion riveraine problématique, etc.

D'autre part :

- Les capacités d'animation de la Communauté de communes au regard des subventions potentielles et de la taille du service GEMAPI
- Les capacités d'investissement de la Communauté de communes au regard des subventions mobilisables, des participations par des tiers et un autofinancement potentiel en adéquation avec la situation de la collectivité
- Les critères de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des thématiques cœur de cibles prédéfinies par les coordinateurs du contrat

Le tableau ci-dessous restitue, pour la période 2024/2029, les actions envisagées pour chaque thématique abordée, le montant des dépenses prévisionnelles associées, le montant maximum subventionnable et la part d'autofinancement portée par la collectivité et celle attendue des tiers bénéficiaires.

Programmation prévisionnelle d'actions de Creuse Grand Sud pour le contrat Sources en Action 2024-2029							
Volets	Sous-volet	Nature des actions	Nombre retenus (total du diag)	Coût total prévisionnel € TTC	Subventions attendues	Autofinancement CGS	Autofinancement bénéficiaires
Volet 1 : Continuité	Petite continuité	Aménagement de petits franchissements et autres entraves	16 (44)	48 000,00 €	38 400,00 €	7 200,00 €	2 400,00 €
		Aménagements de petits ouvrages	6 (35)	24 000,00 €	19 200,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €
		Embâcles	60 (120)	15 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €	
	Plans d'eau / ouvrages	Diagnostic année 1	42 jours	ANIM	ANIM	ANIM	
		AMO suite	20 jours / an	ANIM	ANIM	ANIM	
		Enveloppe travaux	5	90 000,00 €	72 000,00 €		18 000,00 €
Volet 2 : Morphologie	Ripisylve	Restauration	2500 ml	20 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €	
		Restauration de berge : gestion des EEE	3	6 000,00 €	4 800,00 €	0,00 €	1 200,00 €
		Prévention AMO pour EEE	12 jours / an	ANIM	ANIM	ANIM	
	Agricole	Aménagements ponctuels + MED (5000)	18 (80)	90 000,00 €	72 000,00 €		18 000,00 €
	Autre	Enveloppe travaux	6	18 000,00 €	14 400,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Volet 3 : Zones humides / sylviculture		Inventaires communaux des ZH	6 communes soit 2 stages	ANIM	ANIM	ANIM	
		Diag forêt ZH année 2	42 jours	ANIM	ANIM	ANIM	
		Enveloppe travaux	5	15 000,00 €	12 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Volet 4 : Communication		Animation / communication	36 jours / an	ANIM	ANIM	ANIM	
<i>TOTAL volet opérationnel pour les 6 années :</i>				326 000,00 €	260 800,00 €	20 700,00 €	37 500,00 €
Volet 5 : Animation		ETP d'animation	1 ETP / an pendant 6 ans	322 000,00 €	193 200,00 €	128 800,00 €	

La présente délibération a pour but d'engager la Communauté de communes Creuse Grand Sud comme maître d'ouvrage dans le cadre du troisième cycle du contrat Sources en Action et de valider le programme d'actions prévisionnel proposé avec le reste à charge associé.

Éléments d'appréciation

L'outil contrat est pleinement adapté à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin de la Vienne.

Les deux précédents cycles du contrat ont permis de mettre en place de nombreuses

actions de restauration et préservation des milieux aquatiques sur le territoire concerné. Ce troisième cycle du contrat qui débutera en 2024 est donc une opportunité pour poursuivre cette dynamique.

La programmation élaborée en interne par le service GEMAPI a pour but de répondre aux besoins du territoire et des différents acteurs tout en prenant en compte la situation de la collectivité.

Ainsi, il est prévu que les communes et les propriétaires riverains puissent être accompagnés dans des actions en faveur de la protection des milieux aquatiques. Constituant un cadre opérationnel d'actions, le contrat territorial permet aussi de mobiliser d'importantes subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Creuse qui peuvent financer une grande partie du programme : travaux, études, temps d'animation, etc.

Enfin, il est à noter que la participation de la Communauté de communes Creuse Grand Sud dans le contrat territorial Sources en action s'inscrit aussi dans une démarche collective et partenariale en faveur de la protection de la ressource en eau du territoire car ce projet réunit plus d'une vingtaine de partenaires.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ✓ **APPROUVE** la démarche du troisième cycle du contrat territorial Sources en action porté par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
- ✓ **APPROUVE** le rôle de maître d'ouvrage de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud dans le contrat territorial Sources en action
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à l'engagement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud dans le contrat territorial Sources en action 3
- ✓ **VALIDE** la programmation prévisionnelle (quantitatif et financier) sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Creuse Grand Sud dans le cadre du contrat territorial Sources en action 3

CONTRE : 0
POUR : 41
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 15 juin 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valerie BERTIN,
Présidente

